



COUPE DU QUÉBEC DE KARTING 2012 – 4^e manche

Mont-Tremblant, 15 juillet 2012



Club de karting SRA

RÈGLEMENT PARTICULIER

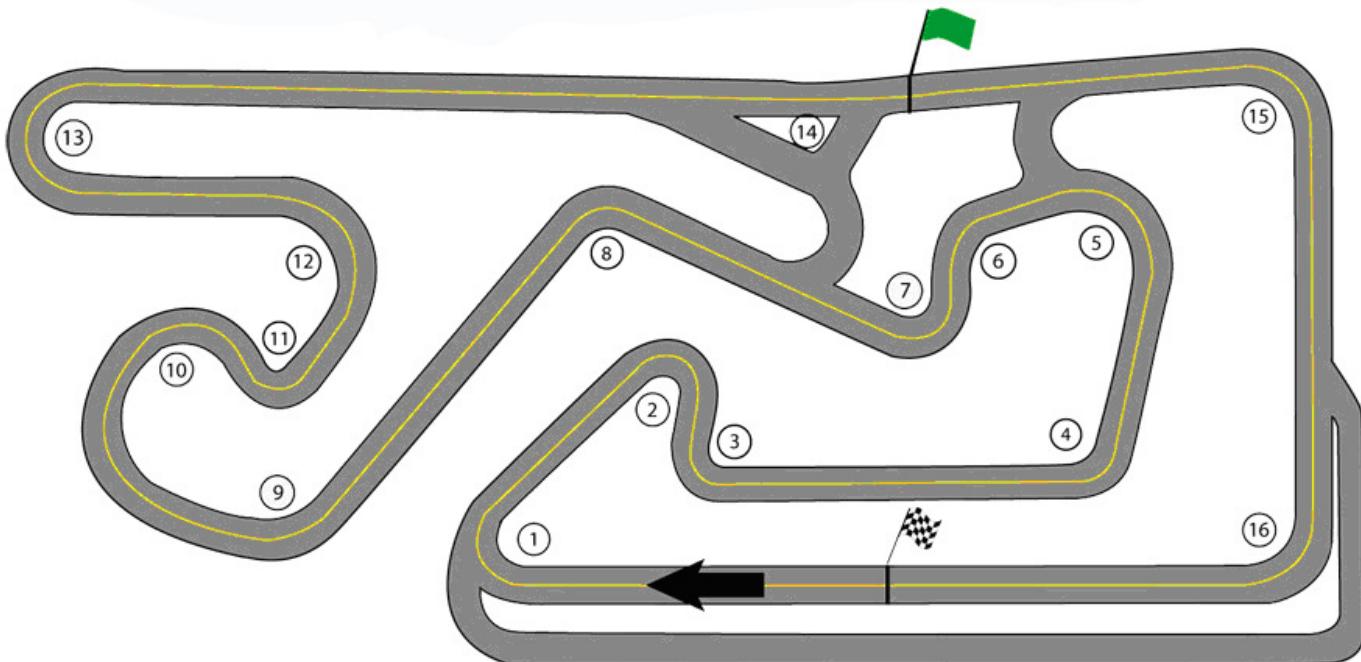
1. DÉFINITION

Cette épreuve est inscrite au calendrier du Championnat du Québec 2012. Elle est tenue en conformité avec les règlements de Karting ASN Canada-FIA 2012, du Challenge Rotax Max 2012, de Karting Québec 2012 et le présent règlement particulier. Karting Québec sanctionne cette épreuve. Les classes figurant à l'événement sont:

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1. Rotax Micro-Max | 6. Briggs & Stratton senior |
| 2. Briggs & Stratton Junior | 7. Rotax Max |
| 3. Rotax Mini Max | 8. Rotax DD2 |
| 4. Rotax Max Junior | 9. Rotax DD2 Masters |

Pour chaque classe, un minimum de six participants est requis sur la grille de départ pour assurer la tenue de chaque manche. Dans le cas où il y a moins de 6 participants, les organisateurs pourront toutefois autoriser la manche.

2. CIRCUIT



Direction: Horaire / Clockwise

Circuit Karting Mont-Tremblant. Pour se rendre au circuit, prendre l'autoroute 15 Nord, qui devient la route 117 après Ste-Agathe. Prendre la sortie 119 – « Montée Ryan », tourner à droite sur Montée Ryan jusqu'au carrefour giratoire (5 km). Au carrefour, suivre les indications

« Chemin du village » et continuer sur Chemin du Village sur 1 km. L'entrée du circuit se trouve à votre droite, presque en face du poste de pompiers.

Le circuit comporte 16 virages et a une longueur de 1292 mètres. Les épreuves auront lieu dans le sens horaire.

Le circuit est muni de paddocks identifiés. Tous les paddocks ont une dimension approximative de 6 m X 9 m (env. 20' X 30'). Vous devez obtenir votre numéro de paddock auprès des organisateurs avant de vous installer. Un seul paddock par compétiteur est attribué. Si vous devez utiliser un espace supplémentaire, un montant de 50\$ sera exigé par espace additionnel. **Tout véhicule ou remorque excédant les dimensions du paddock devra être stationné à l'endroit désigné par les organisateurs.** Aucun véhicule à moteur (autre que les karts), véhicules récréatifs ou roulettes n'est autorisé dans le paddock, à l'exception des remorques hybrides (partie cargo / partie habitable), lesquelles devront être stationnées dans un endroit qui leur est destiné. Les propriétaires de ce type de remorque devront en faire mention lors de la réservation de leur paddock et ils devront respecter les heures de fermeture du paddock, c'est à dire aucun travail sur leurs karts dans leur paddock entre 20h et 7h le lendemain matin. Les véhicules (autos, camions, camionnettes, motocyclettes) devront être stationnés dans les stationnements désignés.

Le paddock est accessible de 7h à 20h. Il est interdit d'être dans les paddocks entre 20h et 7h le lendemain. La clôture du site sera barrée de 20h à 7h le lendemain matin.

Le compétiteur est responsable de la propreté de l'aire de paddock lui ayant été attribué, incluant le ramassage des déchets. Le compétiteur doit disposer des déchets en accord avec les normes environnementales (papiers, nourriture dans les poubelles, les liquides toxiques comme l'huile ou l'essence dans les endroits désignés). Aucun déversement (eau non potable, huile, essence ou tout autre liquide) ne doit être fait sur le site. **Toute personne ne respectant pas la consigne de propreté pourra se voir expulser sans remboursement et devra rembourser les frais de décontamination le cas échéant.**

Tout compétiteur installé dans un paddock déjà attribué à un autre compétiteur, ou empiétant sur un paddock voisin, se verra obligé de libérer ce paddock immédiatement, quelle que soit l'activité en piste à ce moment. **TOUT REFUS D'OBTEMPÉRER À UNE DEMANDE DE LIBÉRATION D'UN PADDOCK POURRA ENTRAÎNER LA DISQUALIFICATION DU COMPÉTITEUR SANS AUTRE AVIS, À LA SEULE DISCRÉTION DES ORGANISATEURS.**

Sur le site de Le Circuit Karting, il est strictement interdit de circuler en kart dans les allées des paddocks en tout temps. Les karts ne peuvent circuler dans les paddocks que sur un support roulant (« kart stand ») EN TOUT TEMPS, incluant lors des journées de pratiques.

Règle du silence (« Quiet Rule »). L'article 13.2 du règlement Karting Québec. Fonctionnement des moteurs sur la ligne des puits, la grille et la fausse-grille – Règle du silence s'applique en tout temps, **inclus les journées de pratique.**

Il est strictement interdit de démarrer et de laisser un moteur en marche en dehors de l'endroit désigné situé juste avant la fausse-grille. Tous les moteurs entrant dans l'endroit désigné doivent être à température ambiante. Dans l'endroit désigné, vous pouvez démarrer et laisser votre moteur tourner pour une période de 10 secondes afin de vous assurer que tout est prêt. **Il est strictement interdit de faire révolutionner votre moteur.** Lors de la journée de la course, lorsque les karts sont sur la fausse grille, les moteurs peuvent être démarrés et demeurer en marche seulement lorsque le signal d'une minute est donné par les officiels de la fausse grille.

Le non-respect de cette règle par le compétiteur et/ou un équipier pendant une journée de pratique entraînera la révocation du laissez-passer de pratique **sans remboursement**. Le non-respect de cette règle pendant la journée de la course entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion du participant. Si un moteur est démarré sous une tente fermée ou remorque afin que le contrevenant ne puisse être identifié ou pour semer la confusion, tous les pilotes sous la tente au moment du démarrage du moteur subiront la même pénalité. Une pénalité pour le non-respect de la règle du silence est **finale sans et appel.**

Réservation préalable de votre paddock. Les compétiteurs peuvent réserver leur paddock au préalable à compter du lundi matin précédent l'épreuve, dès 9H00. Les réservations peuvent se faire en personne au circuit, par télécopieur (819-429-6364) ou par courriel à l'adresse info@kartingjimrussell.com. AUCUNE RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE N'EST ACCEPTÉE. Si votre équipement (remorque+tente) **dépasse les dimensions normales ou si vous avez une remorque hybride (partie cargo/partie habitable)**, vous devez le spécifier. Un montant de 50\$ par paddock supplémentaire vous sera facturé.

3. ADMISSIBILITÉ

Les pilotes doivent détenir une licence de compétition de Karting Québec de l'année en cours ou toute autre licence reconnue par celle-ci, remplir tous les formulaires requis (inscription, passeport technique) et payer les frais requis.

4. INSCRIPTION

La période d'inscription se termine samedi le 14 juillet 2012 à 17:00. Les inscriptions tardives seront acceptées le matin même de l'événement lors de l'accréditation moyennant un frais supplémentaire de vingt-cinq dollars (25\$). Aucune inscription ne sera acceptée après la fin de la période d'accréditation.

Si une catégorie a atteint ou dépassé le nombre de 30 pilotes à la fermeture de la période d'inscription le samedi 14 juillet à 17:00, aucune inscription tardive ne sera possible pour cette catégorie. Aucune exception.

Les frais d'inscription sont de cent-dix dollars (110.00\$) et sont payables Circuit Karting Mont-Tremblant Inc. Un rabais de 20\$ est accordé par inscription supplémentaire pour les pilotes s'inscrivant dans plus d'une catégorie ou pour l'inscription d'autres pilotes de la même famille résidant sous le même toit. Si le pilote n'a pas son propre transpondeur, il peut en louer un au prix de quinze dollars (15.00\$). Tous ces montants sont assujettis à la T.P.S. et à la T.V.Q. qui s'ajoutent aux frais.

Tous les formulaires sont disponibles pour téléchargement sur le site www.kartingquebec.ca dans la section « fichiers ». Si vous vous inscrivez par la poste, allouez un délai de 7 jours ouvrables pour la réception de votre inscription.

Les frais d'inscription doivent être entièrement payés avant le début de l'épreuve pour lequel un pilote s'inscrit. Dans le cas où un chèque ne serait pas honoré par son institution financière, le pilote concerné sera considéré comme n'ayant pas participé à l'événement, ses résultats seront annulés et le compétiteur devra remettre tout trophée et prix reçus, le cas échéant. Si le chèque couvre plus d'une inscription, tous les pilotes couverts par le chèque subiront la même pénalité.

5. ACCRÉDITATION

L'accréditation se fait à la piste de 7h15 à 8h15 am le jour de l'événement. Toutes les personnes admises sur le site (officiels, organisateurs, pilotes et équipiers) doivent signer la formule de renonciation. Dans le cas des personnes mineures (moins de 18 ans); un parent ou tuteur devra signer la formule de renonciation au nom du mineur.

Les pilotes s'étant inscrits par la poste ainsi que leurs équipiers, devront également signer la renonciation aux heures d'accréditation.

6. INSPECTION TECHNIQUE

Avant la session de réchauffement, chaque compétiteur doit s'assurer de remettre à l'inspecteur technique leur **DÉCLARATION VOLONTAIRE DE PRÉ-INSPECTION TECHNIQUE** – dûment complétée. Sur réception de la déclaration volontaire complétée et signée par le pilote, l'inspecteur technique remettra un auto-collant au pilote, lequel devra être apposé à la gauche du numéro du compétiteur sur le panneau frontal. Seuls les pilotes ayant apposé leur auto-collant seront admis en piste pour les réchauffements. En tout temps durant la journée, l'inspecteur technique peut faire une inspection technique et s'assurer de la conformité de la déclaration. Vous devez prévoir un temps raisonnable avant votre session de réchauffement pour permettre à l'inspecteur technique de procéder à l'inspection de votre équipement s'il le désire, à défaut de quoi vous ne pourrez entrer en piste. L'inspecteur technique recevra les déclarations à compter de 7:30. En cas de non-conformité, dans le cas où l'inspection serait faite avant une session, le pilote ne sera pas admis en piste tant qu'il ne corrigera pas l'élément non-conforme. Dans le cas où l'inspection serait faite après une session, les sanctions normales s'appliquent (exclusion de la manche).

Après l'épreuve, l'inspecteur technique procédera à l'inspection des karts des pilotes ayant terminé aux cinq (5) premières positions. Cette inspection se fait immédiatement après que le compétiteur sera passé à la balance pour la vérification du poids. **TOUTE PERSONNE AYANT QUITTÉ L'aire d'INSPECTION AVANT D'AVOIR OBTENU L'AUTORISATION PAR L'INSPECTEUR TECHNIQUE POURRA ÊTRE DISQUALIFIÉE SANS AVIS.**

Seuls le pilote et un mécanicien sont admis à l'inspection technique et dans les puits.

7. SPECIFICATIONS CLASSES

7.1 ÂGE, POIDS ET PNEUS

* Rappel des principaux éléments de chacune des catégories. Pour plus de détails, la réglementation 2012 en vigueur.

CATÉGORIES	ÂGE*	POIDS	PNEUS SECs	PNEUS PLUIE
Rotax Micro-Max	8 - 11 ans	235 LBS	Vega Nord-AM 4.5 AV & AR	Vega W5
B & S junior	11 - 14 ans	300 LBS	Bridgestone YLC Av 4.5 Ar 6.0	Bridgestone YKP ou YLP
Rotax Mini Max	10 - 13 ans	290 LBS	Vega Nord-AM AV 4.5 & AR 6.5	Vega W5
Rotax Max Junior	12 - 16 ans	320 LBS	MOJO D2 CIK	MOJO W2 CIK
B & S senior	15 ans +	340 LBS	Bridgestone YLC Av 4.5 Ar 6.0	Bridgestone YKP ou YLP
Rotax Max	15 ans +	364 LBS	MOJO D2 CIK	MOJO W2 CIK
Rotax DD2	15 ans +	381 LBS	MOJO D3 CIK	MOJO W2 CIK
DD2 Masters	32 ans +	397 LBS	MOJO D3 CIK	MOJO W2 CIK

* Pour l'âge exact d'admissibilité, consultez la réglementation du Challenge Rotax Max pour les catégories Rotax et la réglementation de Karting Québec pour les catégories Briggs & Stratton.

7.2 Essence pour toutes les catégories

L'essence dans toutes les catégories, doit être de l'essence de pompe et sera contrôlée à l'aide d'un appareil de contrôle approprié. L'essence étalon pour cette épreuve est celle disponible au circuit.

*** Notez que les essences Petro-Canada 94 et Sunoco 94 ne passent assurément pas le test.

7.3 Pneus éligibles pour l'événement.

Les pneus neufs utilisés pour prendre part à l'événement doivent avoir été achetés au circuit auprès de l'organisateur. Si un pilote désire utiliser des pneus usagés pour prendre part à l'événement, il doit faire marquer ses pneus avant la séance de qualification de sa catégorie auprès de l'inspecteur technique.

8. Plus de 30 inscriptions dans une ou des catégories

Le permis d'exploitation du Circuit Karting Mont-Tremblant limite le nombre de karts à 30 véhicules à la fois sur la piste. Pour les catégories où il y aurait plus de 30 compétiteurs inscrits, l'admission à la pré-finale se fera de la façon suivante :

- a) la qualification sera séparée en deux groupes;
- b) Les 20 pilotes avec les temps les plus rapides en qualification se qualifieront directement pour la pré-finale ;
- c) Les 30 pilotes suivants (position 21 à 50 en qualification) prendront part à une course de repêchage de 8 tours. Les 10 premiers au terme de la course de repêchage complèteront la grille de départ de la pré-finale, les autres pilotes seront éliminés.
- d) Les pilotes s'étant qualifiés à la position 51 ou plus seront éliminés.
- e) Les pilotes ayant terminé aux positions 11 et 12 lors de la course de repêchage seront invités à la grille de départ de la pré-finale au cas où un pilote qualifié ne pourrait prendre part à la pré-finale. Le cas échéant, ils remplaceront le ou les pilotes manquant et seront placés en fond de grille. Si tous les pilotes qualifiés pour la pré-finale se présentent, les pilotes de réserve seront retournés à leur paddock ;
- f) Il n'y a aucun pilote de remplacement pour la course finale.

9. PRIX

Des trophées seront remis aux trois premiers de chaque classe.

RÈGLEMENT PARTICULIER - 4^{ième} MANCHE COUPE DU QUÉBEC DE KARTING 2012

10. RENSEIGNEMENTS

Circuit Karting Mont-Tremblant : (819) 429-6867 Téléc. : (819) 429-6364 vveillette@kartingjimrussell.com

Ambulance : Motor Sport Safety, sur place

Centre Hospitalier : Hôpital Laurentien (819) 324-4000
1 234, rue St-Vincent, Ste-Agathe-des-Monts, Québec, Canada, J8C 2B8

Police : 911 ou (819) 425-2723 Service de police de la Ville de Mont-Tremblant
380, rue Simeon, MONT-TREMBLANT (Québec) J8E 2R2 POMPIERS : 911

11. OFFICIELS

Directeur de course : Gabriel Genest

Signaleurs et préposé au départ:

ASRQ

Commissaire : à déterminer

Fausse-grille :

AACA

Inspection technique : James Kennedy

Sécurité dans les puits :

AACA

Accréditation et Inscription : Chantal Bourgeois & Vanessa Veillette

Préposés aux transpondeurs :

Kim Veillette

Chronométrage : Marie-Josée Forget & Kim Veillette

Officiel pour la règle du silence :

A déterminer

12. HÉBERGEMENT

Voir la liste des hôtels sur le site www.kartingjimrussell.com/hebergement.php. Il y a aussi le camping La Diable à proximité de la piste. Pour plus d'infos visitez le site www.campingdiable.ca

13. HORAIRE

Hormis la réunion des pilotes, les heures ne sont qu'à titre indicatif. L'horaire est sujet à changement, notamment si une ou plusieurs catégories a plus de 30 inscriptions.

Avant-Midi

7:00 Ouverture du site

12:00 Dîner

7:30 Marquage des pneus usagés

Après-midi

7:45 Marquage des pneus neufs

12:45 Pré-finales

8:30 Réunion des pilotes (obligatoire)

Rotax DD2 Masters

10 tours

Rotax Max

10 tours

Rotax Mini-Max

10 tours

Rotax DD2

10 tours

9:00 Réchauffements (5 minutes)

Briggs & Stratton Jr & Sr

Rotax Micro-Max

Rotax Max Junior

Rotax DD2 Masters

Rotax Max

Rotax Mini-Max

Rotax DD2

13:45 Finales

9:45 Qualifications (8 minutes)

Briggs & Stratton Jr & Sr

15 tours

Rotax Micro-Max

12 tours

Rotax Max Junior

15 tours

Rotax DD2 Masters

18 tours

Rotax Max

18 tours

Rotax Mini-Max

15 tours

Rotax DD2

18 tours

11:15 Pré-Finales

Briggs & Stratton Jr & Sr

10 tours

Rotax Micro-Max

8 tours

Rotax Max Junior

10 tours

17:15 Remise des trophées

14. Système d'annonces publiques

En raison de la réglementation sur le bruit s'appliquant au circuit de Karting Mont-Tremblant, il n'y aura aucun haut-parleur diffusant le son du système d'annonces publiques dans le paddock. Chaque compétiteur est tenu d'avoir dans son paddock un récepteur de bande FM. La fréquence sera communiquée lors de l'événement.

15. Pratiques

La pratique officielle est le samedi 14 juillet de 9:00 à 17:00. La piste est ouverte aux pratiques les autres jours de la semaine de 9:00 à 17:00 selon la disponibilité du Circuit Karting Mont-Tremblant en alternance avec les autres activités.

Journée complète de 9:00 à 17:00 - Coût 65\$ plus taxes.

Demi-journée de 13:00 à 17:00 - Coût 45\$ plus taxes.

NOTE:

L'article 9.2 de la réglementation sportive de karting Québec s'applique tant lors des journées de course que des journées de pratique.

Art. 9.2 Circulation : à l'intérieur des enclos ou des aires restreintes, les véhicules tels que: VTT, motocyclette, trottinette, voiturette, avec ou sans moteur; de même que la bicyclette, la planche à roulette et les patins à roues alignées, sont tout à fait interdits. Des sanctions très sévères pourront être prises envers les contrevenants (pilotes) **par l'organisateur, le(s) commissaire(s) et/ou le Directeur de Karting Québec**. Ces sanctions pourront s'étendre d'une amende à la suspension.

1 - Tout pilote surpris à rouler avec son kart dans les allées se verra retirer son droit de pratiquer pour le reste de la journée, **sans aucun remboursement**. Pour les mêmes raisons de sécurité, cette règle est valable pour les compétiteurs, équipiers et visiteurs, tant pendant les pratiques que la journée des courses. Exception est faite pour les personnes handicapées et pour le personnel de l'organisateur travaillant à la préparation de l'événement.

2- Les pratiques seront de 8 minutes par session, pour chacune des catégories, selon l'horaire qui sera affichée le vendredi matin. Au besoin, les pratiques pourront être séparées en plus d'un groupe si certaines catégories sont trop nombreuses (ex. Rotax Sr, Rotax Jr). Au besoin, il y aura un groupe avec les compétiteurs ayant un numéro impair suivi des compétiteurs ayant un numéro pair. Tout pilote tentant d'entrer en piste dans le mauvais groupe pourra être sanctionné, allant de la perte temporaire du droit de pratique jusqu'à la perte complète de son droit de pratique pour le reste de la journée, **sans aucun remboursement**.

3- Durant les pratiques, il est interdit à tout équipier d'aller sur la piste pendant une session et doit attendre l'autorisation du préposé à la piste avant d'entrer en piste pour aller chercher un kart immobilisé.